



APPEL A PROJET « Aidons les aidants »

Fondation d'Entreprise du Crédit Mutuel de Maine-Anjou
et Basse-Normandie
Octobre 2025

FONDATION
d'entreprise

Crédit  Mutuel

Maine-Anjou, Basse-Normandie

CONTEXTE DE L'APPEL A CANDIDATURES

La Fondation d'Entreprise du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie (CM MABN), créée en avril 2011, a une vocation d'utilité sociale pour les habitants de son territoire.

Le Crédit Mutuel Maine-Anjou, Basse-Normandie entend répondre aux besoins sociétaux de la population de l'ensemble des départements de son territoire (Manche, Mayenne et Segréen, Orne, Sarthe). Sa Fondation d'Entreprise a pour but d'apporter une aide aux personnes menacées ou fragilisées par des états de dépendance, de favoriser le développement de relations intergénérationnelles et de soutenir des actions en faveur de la santé et du handicap.

Ainsi, la Fondation a porté la mise en place des résidences d'hébergement temporaire Escalys et accompagne différents projets touchant au lien social et au soutien aux aidants, initiés sur son territoire par des structures associatives ou communales.

Depuis plusieurs années la question des aidants prend de l'ampleur. La Fondation d'Entreprise du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie souhaite y prendre part en accompagnant, sur son territoire, l'action des proches aidants. Elle se positionnera aux côtés d'acteurs émergents ou installés dont les projets tendent à améliorer le quotidien des aidants en finançant notamment des actions d'information, de sensibilisation et d'accompagnement des proches aidants des personnes en perte d'autonomie.

ELEMENTS DE CADRAGE

1. Structures porteuses éligibles et territoires d'intervention

Toute personne morale peut déposer un projet, quel que soit son statut.

Son action doit se déployer au plus proche des besoins sur le territoire et sur le périmètre du Crédit Mutuel Maine-Anjou, Basse-Normandie, soit sur les départements de la Manche, de la Mayenne, de l'Orne, de la Sarthe et du nord du Maine-et-Loire (bassin Nord Segréen).

2. Public cible

Les projets financés par la Fondation d'Entreprise du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie s'adressent aux proches aidants de personnes en situation de perte d'autonomie (liée à l'âge, au handicap ou à la maladie chronique).

Les projets visant au soutien des aidants actifs seront accompagnés en priorité.

Les actions pouvant être retenues dans le cadre du présent appel à projets sont :

- Les actions permettant à **l'aidant** d'accéder aux ressources et activités dédiées à son proche ou à lui-même, notamment avec des solutions de **mobilité**.
- Les actions de **répit de l'aidant** mises en œuvre à destination du binôme aidant-aidé, recoupant l'ensemble des solutions qui permettent de souffler moralement et physiquement. Le répit est le terme couramment usité pour désigner le temps libre dont l'aidant a besoin pour accéder à des activités sociales, culturelles et de loisirs. Le recours au répit nécessite l'organisation de la prise en charge du proche aidé.
- Les actions de **formation des aidants** ayant notamment pour objectif de permettre à l'aidant l'acquisition de connaissances sur :
 - La maladie chronique du proche aidé
 - L'accompagnement au quotidien par une sensibilisation concernant les comportements, la communication, les gestes et postures...
 - Son rôle et sa place en tant que proche aidant, ainsi que sur la relation aidant-aidé.
 - Les dispositifs d'aides et les moyens d'y recourir

- Les actions de **soutien de l'aidant**, collectif ou individuel, encadré par un personnel formé, permettant le partage d'expériences et de ressentis entre aidants, de manière à favoriser les échanges, l'entraide entre pairs et le déblocage de situations particulières (souffrance psychologique, conflits...)

Le projet présenté devra s'inscrire dans la durée et être mis en place sur une période minimale d'un an. Si les objectifs posés sont atteints, le soutien pourra être renouvelé jusqu'à 3 ans.

3. Modalités de financement

Les postes de financement identifiés, que ce soit des dépenses de fonctionnement et/ou d'investissement, doivent viser des dépenses spécifiquement dédiées au projet s'adressant et bénéficiant directement aux proches-aidants. L'accompagnement financier de la Fondation d'Entreprise du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie vise à réduire le reste à charge de l'aidant.

Les projets présentés par les porteurs de projets devront mentionner les co-financements envisagés en plus de la demande effectuée auprès de la Fondation d'Entreprise du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie. L'existence d'un cofinancement sera un des critères.

Les demandes de financements ne pourront pas concerner des actions à visée commerciale.

L'attribution de la subvention sera formalisée par la conclusion d'une convention entre la Fondation d'Entreprise du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie et la structure financée. Cette convention précisera en particulier la nature du projet, le montant de l'aide accordée, sa durée, son affectation, les conditions de son versement et les modalités d'évaluation du projet.

Le renouvellement éventuel de la subvention sera évalué en fonction des résultats de l'action accompagnée. Ainsi, le porteur de projet devra se rendre disponible pour des entretiens de suivi de projet et présenter à la Fondation d'Entreprise du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie, un bilan annuel du développement de son projet.

Par ailleurs, La Fondation d'Entreprise du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie se réserve le droit de demander la restitution de tout ou partie des sommes allouées en cas de non réalisation totale ou partielle du projet dans le délai prévu par la convention ou de non-conformité de l'usage de la subvention allouée avec l'objet tel qu'il est décrit dans le dossier de candidature soumis.

PROCEDURE DE CANDIDATURE

1. Modalités de consultation et de réponse à l'appel à projet et informations complémentaires

L'appel à projet est diffusé sur le site internet du Crédit Mutuel Maine-Anjou, Basse-Normandie. Le dossier de candidature est accessible sur la page www.cmut.com/fondation-cmmabn. La réponse se fait par la complétion du formulaire disponible sur cette même page.

Les candidats peuvent solliciter des compléments d'informations par voie électronique à : FONDATION-CMMABN@creditmutuel.fr ou par téléphone auprès d'Elodie LHERMENAULT au 02.43.66.24.62.

2. Calendrier

- Lancement de l'appel à candidatures : 6 octobre 2025
- Date limite de réception des dossiers : 31 décembre 2025
- Instruction des dossiers reçus puis auditions des candidats : avril/mai 2026
- Décision : fin juin 2026

3. Modalités de sélection des projets

- *Constitution du dossier*

Les conditions à remplir pour être éligible à l'appel à projet sont :

- Le dépôt d'un dossier complet comprenant l'ensemble des pièces à fournir, avant la date limite de dépôt des dossiers
- Le respect des éléments de cadrage du projet

- *Appréciation de la qualité du projet*

Dans le cadre de la sélection des projets, une attention particulière sera portée :

- à l'analyse des besoins des aidants ;
- à la complémentarité avec l'offre déjà existante sur le territoire ;
- à la solidité et à l'implication de la structure dans la vie du territoire ;
- à l'accessibilité financière des actions (en cas de participation financière des bénéficiaires, celle-ci doit être limitée pour ne pas constituer un frein) ;
- aux modalités d'organisation de la suppléance de l'aidant pendant la durée des actions proposées,
- aux solutions proposées pour les déplacements ;
- aux moyens déployés pour valoriser et faire connaître le dispositif ;
- à l'engagement dans une logique de parcours, éventuellement en lien avec des actions déjà en cours ou existantes ;
- en fonction du projet, à la réflexion sur un modèle économique permettant d'inscrire le projet dans la durée ;
- à l'existence d'un co-financement ;
- à la pertinence des indicateurs d'évaluation proposés (un bilan qualitatif et quantitatif des projets accompagnés devra être réalisé, dans un objectif de pérennisation du dispositif) ;
- au respect des valeurs de la Fondation d'Entreprise du Crédit Mutuel Maine-Anjou et Basse Normandie.

- *Commission de sélection des projets*

Les projets dont le dossier aura été déclaré complet, feront l'objet d'un examen par une commission de la Fondation d'Entreprise du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie.

La Fondation s'attache à respecter un équilibre dans la répartition territoriale des projets soutenus. Ainsi elle peut être amenée à opérer un choix entre plusieurs projets sur une même thématique et un même territoire.

La décision finale revient au conseil d'administration de la Fondation d'Entreprise du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie, après audition des candidats sélectionnés. Une notification d'accord ou de refus sera adressée à chaque candidat, par voie dématérialisée, à l'adresse figurant dans le dossier de candidature.